

INSCRIPTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE 2019/2020

Votre enfant va prendre le car pour se rendre au collège ou au lycée à partir de septembre 2019. **La réinscription n'est pas automatique.** Vous trouverez, ci-après, les modalités ainsi que le dossier de réinscription pour l'année 2019/2020.

Merci de le compléter et de nous le faire parvenir pour le **12 JUILLET 2019**, accompagné d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour le retour de la carte, de votre règlement et d'une photo d'identité. La carte de transport sera expédiée par courrier fin août 2019.

Le titre de transport sera obligatoire dès le 1^{er} jour de la rentrée et devra être présenté à chaque montée dans le car. La photocopie de carte est interdite. Tout duplicata de carte de car sera facturé 10 €.

ATTENTION : Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. La classe et les options choisies sont déterminantes pour le coût du transport. Si ces informations ne sont pas clairement indiquées, le tarif de l'accord partiel de subvention sera automatiquement pratiqué.

MODALITES DE REGLEMENT : La carte de car est payable en 1 ou 3 fois par chèque, prélèvement (*) ou en espèces

PAIEMENT EN 1 FOIS	PAIEMENT EN 3 FOIS
OCTOBRE 2019 (LE 6)	OCTOBRE 2019 - DECEMBRE 2019 – FEVRIER 2020 (LE 6)

(*) Le mandat de prélèvement SEPA est joint au dossier. Merci de le compléter et de nous le renvoyer accompagné d'un IBAN. (Merci de noter le nombre de prélèvements souhaités).

TARIFS DE LA REGION BRETAGNE 2019-2020 POUR LES COLLEGIENS ET LYCEENS

	1 ^{er} enfant (aîné)	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant et +
TARIF ACCORD TOTAL REGION BRETAGNE	200.00 €	130.00 €	65.00 €	GRATUIT
TARIF ACCORD PARTIEL REGION BRETAGNE (1)	290.00 €	193.00 €	97.00 €	GRATUIT
<u>TARIF COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS (2)</u>	<u>110.00 €</u>	<u>71.50 €</u>	<u>36.20 €</u>	<u>GRATUIT</u>

(1) **TARIF ACCORD PARTIEL** : l'accord partiel est applicable à tous les élèves qui ne vont pas dans le collège ou le lycée le plus proche de leur domicile (pour les établissements hors carte scolaire, sauf options mentionnées justifiant le choix de l'établissement et sous réserve de la validation de la Région Bretagne). La filière et les options choisies sont déterminantes pour le coût du transport. Si ces informations ne sont pas clairement indiquées, le tarif de l'accord partiel sera automatiquement pratiqué.

(2) La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas contribue au financement des transports scolaires en réduisant d'autant le tarif demandé aux familles, dès lors que celles-ci respectent la carte scolaire. Cette aide financière s'adresse aux collégiens et lycéens du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas qui fréquentent un établissement du secondaire situé sur ce territoire.

LA CARTE SCOLAIRE TRANSCOOL+ : Pour 30,00 € de plus sur le prix de l'abonnement annuel, votre enfant peut circuler librement le week-end et les vacances scolaires sur toutes les lignes régulières du réseau BreizhGo (sauf sur la ligne Brest-Quimper). Les 30 € supplémentaires sont à inclure dans le 1^{er} règlement par chèque ou prélèvement.

CARTE D'INTERNE : 90,00 € l'année scolaire. Elle permet d'effectuer 2 trajets par semaine (elle ne donne pas le droit à une carte TRANSCOOL+ et n'entre pas dans le calcul du tarif dégressif).

LA CARTE KORRIGO : elle donne droit à un aller-retour sur le réseau BIBUS et le TRAM, en correspondance avec le réseau BreizhGo. La demande de la carte peut se faire directement auprès de BIBUS.

RESILIATION ABONNEMENT SCOLAIRE : l'abonnement est annuel. Il ne peut donc pas être résilié sauf en cas de déménagement ou fin de scolarité. Le remboursement sera effectué au prorata au retour de la carte et avec présentation d'un justificatif, sachant que tout mois commencé est dû et que l'option Transcool + n'est pas proratisable.

Les périodes de stages, voyages scolaires et d'examens ne sont pas remboursables.